

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. ~80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

La Police cantonale bernoise informe

À partir du 1^{er} janvier 2026, le guichet de la Police cantonale bernoise jusqu'ici situé à Moutier sera transféré à l'adresse suivante:

Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

À la suite du changement d'appartenance cantonale de la ville de Moutier, la Police cantonale bernoise précise que cette nouvelle adresse constituera l'unique réception pour le secteur Nord du Pierre-Pertuis.

Nouveaux horaires d'ouverture:

Lundi à jeudi: 8h30 – 11h30 / 14h – 17h

Vendredi: 10h – 17h

Par ailleurs, une partie de la police territoriale ainsi que la police de sûreté régionale seront déployées à Reconvillier (Grand-Rue 66), sans guichet.

La police mobile du Jura bernois sera quant à elle basée à Loveresse (Beau-Site 7), également sans guichet.

En dehors des heures d'ouverture, ou en cas d'urgence, la Police cantonale bernoise reste joignable aux numéros 112 et 117.

Plus d'informations sur les postes de police et leurs horaires sont disponibles sur www.police.be.ch.



Champoz

Fermeture de fin d'année

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026.

Le Conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Champoz, le 17 décembre 2025

Le Conseil Communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale

Conformément à l'article 70, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2025 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture. Horaire: Mardi de 16h30 à 17h30 ou sur rendez-vous.

En raison des fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du 24 décembre 2025 au 4 janvier 2026. (Il est néanmoins possible de consulter le procès-verbal durant les fêtes en appelant le maire au 079 552 58 53).

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. Celle-ci doit être adressées au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 8 décembre 2025

Le Conseil Communal



Corcelles

Fermeture de l'administration communale

Vacances de Noël 2025

Le bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus.

La réouverture du bureau communal se fera le mardi 6 janvier 2026 de 10h à 11h.

Les autorités communales souhaitent de belles fêtes de fin d'année à toutes et tous.

Corcelles, le 11 décembre 2025

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

** annule et remplace la publication parue le 10 décembre 2025 **

Requérante: Immgest SA, Rue du Tisonnier 6, 2822 Courroux.

Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 1589, au lieu-dit: « Rue de la Golatte 10 », commune de Court.

Projet: transformations intérieures, changement d'affectation des combles pour l'aménagement d'un appartement supplémentaire avec construction d'une lucarne en toiture, changement des fenêtres, création de balcons, pose d'une pompe à chaleur air-eau, isolation périphérique, aménagement de 4 places de stationnement et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: village ancien.

Zone de protection: périmètre de protection du site bâti.

Recensement arch.: ensemble bâti B.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Créminal

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant les fêtes de fin d'année du 22 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Réouverture le mardi 6 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler le:

- 077 450 83 27
- 032 499 00 80
- 076 319 03 71

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2026!

Créminal, le 10 décembre 2025

Le Conseil communal



Loveresse

Avis de construction

** Modification du permis de construire no PC 220/2023 accordé le 16 mai 2024 **

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Auteur du projet: Losinger Marazzi AG, Wankdorffallee 5, 3014 Berne.

Emplacement: parcelle N° 683, au lieu-dit: « Beau Site », commune de Loveresse.

Projet: construction d'un bâtiment administratif provisoire pour une durée de 5 ans dès son exploitation, construction de 7 garages préfabriqués sur la place de stationnement existante, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, pose d'une PAC à l'extérieur, aménagement de 21 nouvelles places de stationnement en pavés gazon sur l'ensemble du site, aménagement de nouveaux accès (route et escalier) et construction d'un chenil.

Modification: suppression de l'aspect provisoire à 5 ans pour une réalisation définitive à durée indéterminée.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP 3 « Beau Site ».

Dérogations: art. 54c OC, 414 ch. 2 al. 1 et A152 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture de l'administration communale

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé le jeudi 18 décembre 2025. En remplacement, le bureau communal sera ouvert le vendredi 19 décembre 2025 de 9h30 à 11h30. Merci pour votre compréhension.

Loveresse, le 12 décembre 2025

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes et une belle année 2026!

Loveresse, le 12 décembre 2025

Conseil communal

Informations communales

Élections communales du 30 novembre 2025

Le conseil communal, dans sa séance du 9 décembre 2025, a validé les résultats des élections communales. Sont nommés:

MM. Boegli Mathias (sortant) avec 125 voix, Grossenbacher Fabrice (nouveau) avec 121 voix et Boillat Thierry (nouveau) avec 113 voix.

M. Bonjour Daniel (nouveau), avec 56 voix, n'est pas élu.

Vice-maire 2026

M. Neukomm Richard a été nommé vice-maire pour l'année 2026.

Loveresse, le 12 novembre 2025

Conseil communal

Adjudication du contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Loveresse, période 2026-2033

Le 19 février 2025, la commune de Loveresse a mis au concours dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier le mandat de mise à jour de sa mensuration officielle pour la période contractuelle 2026-2033. À la date d'expiration du délai de soumission, une offre a été reçue. Le conseil communal de Loveresse a décidé d'attribuer le contrat de mise à jour de la mensuration officielle pour la commune de Loveresse dans le cadre de la période contractuelle 2026-2033 à Monsieur Julien Brahier et à Monsieur Quentin Bobillier de Sigeom SA. Le contrat en question a été signé le 30 octobre 2025 et approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne le 1^{er} décembre 2025.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours.

Loveresse, le 15 décembre 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante: L'Indus Sàrl, Chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Ch. de la Nant 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 463, 1302, DS 3420 et DS 3421, au lieu-dit: « Rue Industrielle 96 », commune de Moutier.

Projet: démolition d'une partie des bâtiments existants et démolition partielle du restaurant « L'Indus », création d'une station essence COOP Pronto, ajout de deux stations de lavage et adaptation des aménagements extérieurs (accès et places de stationnement).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 80 LR, 24 et 26 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: MORENO Francisco, Rue Neusté 1, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 3027, Rue Neusté 1

Projet: Pose d'une piscine chauffée à niveau du terrain au Sud-Ouest de la parcelle.

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: HYSENAJ Erion et GÖZEL Fulya, Impasse de la Basilique 4, 2852 Courtételle

Auteur du projet: Villatype SA, 2744 Belprahon

Emplacement: Parcelle N° 2495, Plein-Soleil

Projet: Construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, garage, pompe à chaleur, pergola, mur de soutènement et palissade.

Zone: PQ « Prés Zuber »

Dérogation: Art. 56 OR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès des Services

Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: CERRI Gregory, Jeanne Haas Ullmann 6, 2800 Delémont

Emplacement: Parcille N° 1836, Rue Neusté 8

Projet: Rénovation du bâtiment et transformations intérieures avec remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau, nouveau canal de fumée, construction d'un couvert avec four à pizza, construction d'une piscine chauffée, pose de panneaux photovoltaïques et diverses modifications des aménagements extérieurs (murs et remblayages).

Zone: H2

Dérogation: Art. 20 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 10 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: CURRAT Jacques, Rue de l'Écluse 29, 2740 Moutier

Emplacement: Parcille N° 510, Rue de l'Écluse 29

Projet: Rénovation partielle de la façade Nord partie Ouest (remplacement des fenêtres et des tôles ondulées par des tôles planes) et remplacement de la toiture de l'auvent.

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1078, au lieu-dit: «Pâtrage du Droit», commune de Moutier.

Projet: démolition et reconstruction du couvert de la Loge du Droit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection 5 «Le Pâtrage du Droit».

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Sago Immobilier Sàrl, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Emplacement: Parcelle N° 722, Chemin de la Nant 1

Projet: Changement d'affectation de «bureau» à «habitation», aménagement de 2 appartements.

Zone: HA3pc

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: M. Philippe Voutat, Quartier de la Verrière 65, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Carnal Architectes Partenaires SA, Chemin Perrelet 1, 1040 Villars-le-Terroir.

Emplacement: parcelle N° 2276, au lieu-dit: «Quartier de la Verrière 65», commune de Moutier.

Projet: pose d'une installation de ventilation / rafraîchissement avec machines extérieures pour un atelier de décolletage et réalisation d'un mur de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: RONDEZ Valentin et VOUTAT Marjorie, Rue de la Gravière 1, 2822 Courroux

Auteur du projet: Carnal Architectes Partenaires SA, 1040 Villars-le-Terroir

Emplacement: Parcille N° 3358, Plein-Soleil

Projet: Construction d'une maison familiale avec installation d'une pompe à chaleur air/eau intérieure, pergola et couvert à voiture.

Zone: PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: VANDONI Riccardo, Rue de la Courtine 56, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcille N° 1034, Rue de la Courtine 56

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: OLA Réalisations SA, Chemin des Coûtes 17, 1468 Cheyres.

Auteur du projet: RP. architecture Sàrl, Chemin de la Nant 1, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 2006, au lieu-dit: «Quartier de la Verrerie», commune de Moutier.

Projet: construction de plusieurs box modulables affectés à de l'artisanat (affectation définitive non connue) et pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques-Urbanisme

Avis de publication dès le 1^{er} janvier 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, comme pour toutes les communes jurassiennes, il n'y aura plus de feuille officielle toutménage distribuée aux citoyens de Moutier. Ci-dessous, nous vous informons des modifications apportées à cet effet:

Demandes de permis de construire

Les avis de construction de toutes les demandes de permis de construire déposées à partir du 1^{er} janvier 2026 seront affichés publiquement dans la vitrine située dans le porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville. Les grands permis (permis ordinaires) seront de plus publiés dans le Journal officiel du canton du Jura, visibles sur papier pour les abonnés et sur le site internet via le lien:

<https://rsju.jura.ch/fr/Sommaire/Journ al-officiel.html>

Pour les avis de construction relatifs aux demandes de permis de construire déposées

jusqu'au 31 décembre 2025 et encore en traitement selon les procédures bernoises en 2026, ceux-ci seront également affichés publiquement dans la vitrine du porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville et de plus figureront sur le site internet de la Municipalité de Moutier, sous la rubrique « Publications officielles ».

Communiqués déchets et avis de travaux

Les communiqués concernant les déchets seront insérés uniquement sur le site internet de la Municipalité de Moutier.

En revanche, les avis de travaux des Services Techniques seront publiés sur le site internet de la Municipalité de Moutier ainsi qu'affichés publiquement dans la vitrine située dans le porche à l'entrée de l'Hôtel-de-Ville.

Moutier, le 17 décembre 2025

Services Techniques Moutier

Fermeture des bureaux de l'administration communale

Les bureaux de l'administration communale de Moutier seront fermés

du mardi 23 décembre 2025 à 17h
au vendredi 2 janvier 2026 (inclus).

En cas d'urgence, nous vous rappelons le numéro du service de piquet des Services industriels (eaux et électricité): 032 494 12 12.

D'autres numéros d'urgence:

Police: 117
Pompiers: 118
Ambulance: 144

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Moutier, le 12 novembre 2025

Conseil municipal

Municipalité de Moutier

Dépôt public

Plan de Quartier «Villa Holzer»

Modification du plan de zones ZPO4 «Villa Holzer»

Conformément à l'article 60 de la Loi cantonale du 9 juin 1985 sur les Constructions (LC), la Municipalité de Moutier dépose publiquement le Plan de Quartier «Villa Holzer» et la modification du plan de zones ZPO4 «Villa Holzer».

Le dossier comprend les documents suivants:

- le Plan de Quartier;
- la modification du plan de zones ZPO4;
- la modification du règlement communal sur les constructions ZPO4;
- le Règlement de Quartier;
- le Rapport explicatif;
- le rapport d'exécution (dangers naturels, à titre indicatif);
- les Rapports d'examen préalable de l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) du 26 novembre 2021 et du 2 avril 2025.

Les documents susmentionnés sont déposés et mis à la disposition du public du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclusivement aux Services Techniques-Urbanisme

(Rue de l'Hôtel-de-Ville 1) où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture au public.

Les éventuelles oppositions ou réserves de droit, écrites et dûment motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026, l'Administration communale sera fermée.

Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al. 1 LC).

Moutier, le 10 décembre 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: MVS Family SA, Les Nerfs 17b, 2742 Perrefitte.

Projet: Démolition de la remise N° 17d / Réovation du bâtiment 17b ainsi que l'isolation de l'enveloppe avec changement des fenêtres et portes. Construction d'une annexe pour bureaux et garage pour voitures ainsi que d'un couvert. Construction d'une véranda non chauffée sur les bureaux existants. Pose d'une PAC extérieure et de panneaux photovoltaïques. Construction d'un mur de soutènement au sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: mixte H2.

Demande de dérogation:

Art. 16 RAC longueur totale du bâtiment

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 janvier 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée municipale du 11 décembre 2025 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 5 janvier 2026 au 25 janvier 2026. Durant ce délai, les ayants droits ont la possibilité de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal

Règlement concernant l'assainissement

L'Assemblée municipale du 11 décembre 2025 a validé la modification de l'article 33 al. 3 du règlement.

La modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Un recours peut être déposé, dans les 30 jours dès la publication, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal

Règlement concernant l'alimentation en eau

L'Assemblée municipale du 11 décembre 2025 a validé la modification de l'article 48 al. 3. du règlement.

La modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Un recours peut être déposé, dans les 30 jours dès la publication, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal

Règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection contre le feu et des sapeurs-pompiers

L'Assemblée municipale du 11 décembre 2025 a accepté le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection contre le feu et des sapeurs-pompiers. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Un recours peut être déposé, dans les 30 jours dès la publication, à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Perrefitte, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 24 novembre 2025

Le procès-verbal est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir de la présente publication conformément à l'article 109 du règlement d'organisation. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 17 décembre 2025

Conseil communal

Informations communales

Commission scolaire du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val

Le Conseil communal est à la recherche d'une personne pour représenter la commune de Petit-Val à la Commission scolaire du Syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val.

Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale par téléphone ou par courriel à admin@petit-val.ch jusqu'au 16 janvier 2026.

Le Conseil communal profite de l'occasion pour remercier Leslie Gyger pour son engagement vis-à-vis de la Commune et pour le travail effectué au sein de la commission.

Déplacement du point de collecte à Fornet-Dessous

Le Conseil communal a décidé de déplacer le point de collecte sur la place à proximité du bâtiment Fornet-Dessous 19. L'emplacement actuel, vers le hangar à la sortie du village, est supprimé. Ces changements sont valables dès 2026, pour la collecte du papier, carton, objets encombrants et tournée verte, selon le calendrier de ramassage qui figure dans le MémoDéchets 2026.

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 septembre 2025

Conformément à l'article 109 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 8 décembre 2025.

Mise au concours

Le Syndicat scolaire Saicourt – PetitVal met au concours un poste de secrétaire – administrateur-trice des finances pour un taux d'occupation entre 20% - 25% avec entrée en fonction de suite.

L'annonce complète peut être consultée sur le site internet www.petit-val.ch sous « actualités ».

Vice-maire

Mme Irène Liechti a été nommée vice-maire pour l'année 2026.

Soupe aux pois

Pour perpétuer la tradition, la relève à Lulu vous invite à venir manger la soupe aux pois le **vendredi 2 janvier 2026 dès 11 h** à Plaine Fin 19 à Sornetan.

Les pâtisseries pour accompagner le café sont les bienvenues. Le bénéfice sera versé à une œuvre caritative.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration sera fermée du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 5 janvier 2026.

Le Conseil communal et l'ensemble du personnel communal souhaitent de belles fêtes de fin d'année à la population.

Souboz, le 17 décembre 2025

Conseil communal

**Rebévelier****Fermeture - vacances de Noël**

Pendant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale restera fermée du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclus. Le Conseil communal ainsi que le personnel communal vous souhaitent d'ores et déjà à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes.

Rebévelier, le 6 décembre 2025

Le Conseil communal

**Roches****Fermeture de l'administration communale**

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés du **19 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclus**. Réouverture dès le mercredi 14 janvier 2026.

Le Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration souhaitent à toutes et à tous de Joyeuses Fêtes ainsi que la santé et la joie pour 2026.

Roches, le 10 décembre 2025

Conseil communal

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués au Bâtiment Champs-Lajoux 82, le 15.10.25, par Ivo

Gerber, inspecteur technique, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Les qualités microbiologique, physique et chimique sont en règle.

Dureté de l'eau

La dureté de l'eau potable à Roches est de 14.7°f selon l'échantillon prélevé le 17.11.25 à Bas du Village 21.

Roches, le 10 décembre 2025

Conseil communal

**Saicourt****Informations communales****Vice-maire 2026**

Lors de sa dernière séance, le Conseil a nommé M. Aurélien Paroz en qualité de vice-maire pour l'année 2026.

Mises au concours

Le syndicat scolaire Saicourt – PetitVal met au concours un poste de secrétaire – administrateur-trice des finances pour un taux d'occupation entre 20 et 25 % avec entrée en fonction de suite. L'annonce complète peut être consultée sur le site internet www.saicourt.ch sous « actualités ».

L'Association Action Jeunesse Régionale, dont le siège est à Tramelan et qui regroupe les communes de la vallée de Tavannes et de sa région, met au concours un poste d'animateur-trice HES (ASC) à un taux d'activité de 60% pour une entrée en fonction au 1^{er} trimestre 2026 et une place d'apprentissage d'assistant-e socio-éducatif-ive (ASE) pour la rentrée d'août 2026. Les annonces complètes peuvent être consultées sur le site internet www.a-j-r.ch.

Syndicat du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or

Suite à la démission de M. Claude-Alain Paroz de son poste de délégué, le Conseil a nommé M. Laurent Schüpbach pour le remplacer dès le 1^{er} janvier 2026.

Le Fuet, le 17 décembre 20025

Conseil municipal

**Saules****Avis de construction**

Requérant: Weber Laurent, Oeuches dessus 78, 2732 Saules

Auteur du projet: Heimann Olivier SARL, Olivier Heimann, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévilard

Emplacement: Parcille N° 379, au lieu-dit: Bout du Moulin, commune de Saules

Projet: Construction d'une nouvelle maison et rénovation du garage existant

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: Centre Ancien - Périmètre de conservation des sites

Dérogation: 213 chiffre 8 al. 1 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 10 décembre 2025

Commune mixte de Saules

Avis de construction - Demande après coup

Requérant: Jean Nussbaumer, Rue du Moulin 4B, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcille N° 200, au lieu-dit: Montagne de Saules 36b, commune de Saules

Projet: Modification de la couleur extérieure des façades et des fenêtres.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: Hors zone

Dérogation: 24c LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au **9 janvier 2026 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Commune mixte de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Saules, le 10 décembre 2025

Conseil communal

Noël ensemble - Une fête pour ne pas être seul(e) à Noël

La fête est ouverte tant aux personnes seules qu'aux familles.

Elle débutera par un apéritif le **25 décembre 2025 à 11h30** à la salle communale de Tavannes suivi d'un repas offert et de diverses animations jusqu'à 15 h.

Bulletins d'inscriptions auprès du secrétariat communal

Saules, le 17 décembre 2025

Secrétariat communal

Fermeture du bureau communal

Durant les Fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée du **19 décembre 2025 au 5 janvier 2026 y compris**.

Réouverture du guichet le mercredi 7 janvier 2026 à 16 h.

Le conseil communal ainsi que le personnel vous souhaitent d'ores et déjà de Joyeuses Fêtes ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2026!

Saules, le 10 décembre 2025

Conseil communal

**Sorvilier****Avis de construction**

Requérants: Mme Noémie et M. Samuel Haenni, Les Auvattes 1, 2736 Sorvilier

Emplacement: parcille N° 166, au lieu-dit: « Les Auvattes 1 », commune de Sorvilier.

Projet: rénovation d'une villa de fabricant comprenant la rénovation des cuisines et des salles de bains ainsi que la redistribution des espaces selon la typologie d'origine, mise en conformité des installations électriques et des canalisations

ainsi que mise en place d'une serre de jardin et d'un four à pain.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 9 août 2025.

Dérogation: art. 89, al. 3 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 décembre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé durant les fêtes de fin d'année, du 24 décembre 2025 au 2 janvier 2026. Réouverture le lundi 5 janvier 2026 selon l'horaire habituel.

Pour consulter un dossier en dépôt public, veuillez appeler le 079 128 70 13 afin de convenir d'un rendez-vous.

Les membres du Conseil municipal ainsi que le personnel souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année à l'ensemble de la population.

Sorvilier, le 17 décembre 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: Paroisse catholique de Tavannes, Par M. Michel Donzé, Rue du Général Voirol 7, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Manchourie 23, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelle N° 328, au lieu-dit: « Rue du Général Voirol 7 », commune de Tavannes.

Projet: réfection des aménagements extérieurs, démolition des revêtements de sols existants, pose de nouveaux pavés identiques à ceux que l'on retrouve sur les photos d'archives ainsi que pose de nouveaux dallages, plantation de deux nouveaux arbres, création d'un drainage, réfection du mur nord et du socle, ajout de mains courantes, installation de luminaires et création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP3.

Recensement arch.: bâtiment digne de protection, objet C, sous protection de la Confédération depuis le 27 février 2018 et sous contrat de classement avec le canton de Berne depuis le 18 octobre 2005.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture

du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 décembre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Christophe Chappuis, Chemin de la Rive 22, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Verancolor Sàrl, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvillier.

Projet: pose d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante du bâtiment Chemin de la Rive 22 sis sur la parcelle N° 2213 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 janvier 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 décembre 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'un immeuble de quatre appartements avec garage sur la parcelle N° 496 (2351) à la Rue du Fuet en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux installations communales et à la step.

Dérogation requise: à l'article 212 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 janvier 2026 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 17 décembre 2025

Le chef des travaux publics

Soupe aux pois du 1^{er} janvier 2026

La population est chaleureusement invitée à participer à la traditionnelle soupe aux pois! Cette dernière est concoctée et offerte conjointement par la Municipalité et la Bourgeoisie de Tavannes.

La soupe sera proposée dans la cour arrière de l'Hôtel de Ville, dès 18h.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Tavannes, le 4 décembre 2025

Le Conseil municipal

Fermeture de l'administration municipale

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus. Dès le lundi 5 janvier 2026, l'administration municipale sera ouverte selon les horaires habituels.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Tavannes vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et la plus belle des années 2026.

Tavannes, le 12 décembre 2025

Le secrétariat municipal

Avenir du téléski de Sous-le-Mont

La Commune de Tavannes informe la population que le téléski de Sous-le-Mont ne pourra malheureusement pas fonctionner cette année.

Cette situation repose sur plusieurs constats: les exigences techniques et sécuritaires nécessaires au maintien de l'installation en état de fonctionnement ne permettent pas une ouverture de l'installation cette année.

Une analyse complémentaire devra être réalisée dans les prochains mois pour déterminer les possibilités futures pour le téléski et pour l'utilisation de ce lieu.

Tavannes, le 11 décembre 2025

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: GaleniCare AG, Christelle Debonneville, Untermattweg 8, 3001 Bern

Auteur du projet: Westiform AG, Fankhauser Monika, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen

Adresse du projet: BF 1095, Place de la Gare 3, 2735 Malleray

Description du projet: Remplacement des éléments publicitaires existants, avec logo Amavita

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 10 décembre 2025 au 9 janvier 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 5 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Godel Marilina et Ludovick, Chemin des Anémones 2, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Adresse du projet: BF 1275, Chemin des Anémones 2, 2735 Bévilard

Description du projet: construction d'une annexe, aménagement d'une place de parc et d'un empierrlement

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: ZPS-a, Rière Champ Pention

Dérogations: art. 80 LR, art. 21

Règlement d'alimentation en eau potable Commune de Valbirse

Dépôt public: du 17 décembre 2025 au 16 janvier 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 12 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Fermeture de l'administration durant les Fêtes

Durant la période des Fêtes, le bureau communal sera fermé du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Les guichets retrouveront leurs horaires habituels dès le lundi 5 janvier 2026.

Les Autorités et le personnel communal vous souhaitent un joyeux Noël et une excellente nouvelle année !

Bévilard, le 8 décembre 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME)

Dans sa séance du 23 octobre 2025, l'assemblée des délégués du syndicat a modifié les dispositions suivantes de son Règlement d'organisation (RO), qui ont désormais la teneur suivante:

Nom, siège

Article premier¹ Un syndicat de communes au sens de la loi cantonale sur les communes existe sous la désignation «Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs», ci-dessous «SEME». Dès le 1^{er} janvier 2026, la commune de Moutier sera transférée à la République et canton du Jura. Au-delà de cette date et pour l'avenir, toutes les communes affiliées au SEME ainsi que la commune de Moutier expriment leur volonté de poursuivre ensemble le but du SEME tel que défini à l'article 2 du présent Règlement d'organisation. La commune de Moutier demeure ainsi une commune affiliée au SEME avec tous les droits et obligations en découlant.

² Le SEME a son siège à Roches.

³ Abrogé.

Forme des communications

Art. 6¹ (...)

² Les communications au public se font dans les organes de publication officiels des communes affiliées, sous réserve d'une publication supplémentaire à insérer dans le Journal officiel de la République et canton du Jura.

³ (...)

Publication

Art. 36¹ La Commission du SEME publie une fois dans les organes de publication officiels des communes affiliées les arrêtés au sens de l'article 35 1^{er} alinéa.

² (...)

Juridiction

Surveillance et droit applicable

Art. 77a¹ Le SEME est soumis au droit bernois.

Litiges

Art. 77b¹ Les litiges entre les membres du syndicat et le syndicat, ainsi qu'entre les membres du syndicat concernant les dispositions du présent Règlement d'organisation et ses dispositions d'exécution sont soumis aux autorités de justice administrative compétentes du canton de Berne.

Droit supplétif

Art. 77c¹ La législation bernoise est applicable dans la mesure où le présent Règlement d'organisation et ses dispositions d'exécution ne trouvent pas application.

Information

Art. 77d¹ Le Délégué aux affaires communales de la République et canton du Jura sera informé

de toutes modifications du présent règlement d'organisation.

Ces modifications du Règlement d'organisation (RO) du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME) entrent en vigueur au 1.1.2026, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes.

Dernière parution de 2025 Mercredi 24 décembre

Calendrier des parutions 2026

| N° sem. | N° par. | Date | Jour de parution | 18 | 16 | 29.04.2026 | mercredi | 36 | 31 | 02.09.2026 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 1 | | 31.12.2026 | SUPPRIME | 19 | 17 | 06.05.2026 | mercredi | 37 | 32 | 09.09.2026 | mercredi |
| 2 | | 07.01.2026 | SUPPRIME | 20 | 18 | 13.05.2026 | mercredi | 38 | 33 | 16.09.2026 | mercredi |
| 3 | 1 | 14.01.2026 | mercredi | 21 | 19 | 20.05.2026 | mercredi | 39 | 34 | 23.09.2026 | mercredi |
| 4 | 2 | 21.01.2026 | mercredi | 22 | 20 | 28.05.2026 | JEUDI | 40 | 35 | 30.09.2026 | mercredi |
| 5 | 3 | 28.01.2026 | mercredi | 23 | 21 | 03.06.2026 | mercredi | 41 | 36 | 07.10.2026 | mercredi |
| 6 | 4 | 04.02.2026 | mercredi | 24 | 22 | 10.06.2026 | mercredi | 42 | 37 | 14.10.2026 | mercredi |
| 7 | 5 | 11.02.2026 | mercredi | 25 | 23 | 17.06.2026 | mercredi | 43 | 38 | 21.10.2026 | mercredi |
| 8 | 6 | 18.02.2026 | mercredi | 26 | 24 | 24.06.2026 | mercredi | 44 | 39 | 28.10.2026 | mercredi |
| 9 | 7 | 25.02.2026 | mercredi | 27 | 25 | 01.07.2026 | mercredi | 45 | 40 | 04.11.2026 | mercredi |
| 10 | 8 | 04.03.2026 | mercredi | 28 | 26 | 08.07.2026 | mercredi | 46 | 41 | 11.11.2026 | mercredi |
| 11 | 9 | 11.03.2026 | mercredi | 29 | 27 | 15.07.2026 | mercredi | 47 | 42 | 18.11.2026 | mercredi |
| 12 | 10 | 18.03.2026 | mercredi | 30 | | 22.07.2026 | SUPPRIME | 48 | 43 | 25.11.2026 | mercredi |
| 13 | 11 | 25.03.2026 | mercredi | 31 | | 29.07.2026 | SUPPRIME | 49 | 44 | 02.12.2026 | mercredi |
| 14 | 12 | 01.04.2026 | mercredi | 32 | | 05.08.2026 | SUPPRIME | 50 | 45 | 09.12.2026 | mercredi |
| 15 | 13 | 09.04.2026 | JEUDI | 33 | 28 | 12.08.2026 | mercredi | 51 | 46 | 16.12.2026 | mercredi |
| 16 | 14 | 15.04.2026 | mercredi | 34 | 29 | 19.08.2026 | mercredi | 52 | 47 | 23.12.2026 | mercredi |
| 17 | 15 | 22.04.2026 | mercredi | 35 | 30 | 26.08.2026 | mercredi | | | 30.12.2026 | SUPPRIME |



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

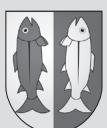
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Valle 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.